

F.N.A.C.A. - JURA

G.A.J.E. - 39

TOMBES: MORTS EN A.F.N.

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE : LONS LE SAUNIER 39000

NOM et PRENOM : DRECQ Jacques
NE(E) LE : 28/06/30
LIEU DE NAISSANCE : LONS LE SAUNIER 39000
PROFESSION : Militaire



GRADE	UNITE	LIEU DU DECES	DATE DU DECES	CAUSE DU DECES	LIEU D'INHUMATION
MARECHAL DES LOGIS	G A C A	BOUZINEB AKNOUL MAROC	10/03/56	en Mission	LONS LE SAUNIER



Transcription

101

Drecq
Jacques Emile

Maroc. Extrait intégral du registre de l'Etat civil de la circonscription
des affaires indigènes d'AKNOUL pour l'année 1956. Acte de décès
Le dix mars mil neuf cent cinquante six à onze heures vingt cinq minutes
est décédé à Bouzineb, circonscription d'AKNOUL (Maroc) Jacques Emile
Drecq, Français, né le vingt huit juin mil neuf cent trente à Lons le Saunier
(Jura), maréchal des Logis, engagé au groupe d'aviation d'observation d'Artillerie
à Fès au titre de l'E.S.A.L.O.A., matricule au recrutement de Berkane, mil neuf cent
quatre vingt trois, matricule au corps quatre cent treize, célibataire, étudiant, demeurant
au dernier lieu au quartier Stéphanie G.A.O.A n° quatre, Fès, fils de Emile et de Marie
Léon, ses époux, domiciliés tous deux, 3 chemin de Pyramont, Lons le Saunier
Le dix deux mars mil neuf cent cinquante six à quinze heures
cinq minutes sur la déclaration de Monsieur Sévoz, lieutenant au groupe d'aviation
d'Artillerie à Fès, qui après lecture faite a signé avec nous Capitaine Adler, chef de
la circonscription des affaires indigènes d'AKNOUL, (Maroc) Officier de l'Etat civil
Tous copie conforme. Aknoul le 12 mars 1956 signé S. L. L. L. L.
Le causerit le vingt neuf avril mil neuf cent cinquante six à dix heures
par nous Henri Guardat, adjoint au maire de Lons le Saunier, Officier de l'Etat
Civil par délégation.

"MORT POUR LA FRANCE"
Suivant avis du Secrétariat
d'Etat aux Forces Armées "Terre"
en date du 7 février 1958
l'Officier de l'Etat Civil

H. Guardat

Ville de LONS-LE-SAUNIER (JURA)

EXTRAIT du Registre des Actes

de Naissances Mariages Décès

Année 1958

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Lons-le-Saunier, le

23 FEV

Pour l'Officier d'Etat Civil

l'Agent communal délégué



H. Guardat

MINISTÈRE DES ARMÉES

7^e RÉGION MILITAIRE

Groupement d'Instruction n° 570

SERVICE PRÉMILITAIRE

DIPLOME D'EXAMEN

Le jeune (1) *DRECC Jacques*
né le *28 juin* 19*30* à *Lons-le-Saunier* (Département du *Jura*)
a obtenu *—* points et a été classé *—*^e sur *—* aux Examens du
SERVICE PRÉMILITAIRE, Session du (2) *7 juin* 194*9* passée à *Lons-le-Saunier*

Il est, en conséquence, déclaré :

- REÇU avec la mention : ~~Très bien~~ - ~~Bien~~ - Assez bien - ~~Passable~~ (3)
- ~~NON REÇU~~ pour : ~~insuffisance~~ ou note éliminatoire (3)

Il a obtenu, en outre, les certificats d'aptitude d

Le *1^{er} Juillet* 194*9*

Le Président du Jury : *Le Commandant* Le Commandant du Groupement d'Instruction :

(1) NOM en majuscules, et Prénoms.

(2) Date de la session.

(3) Rayer les mentions qui ne conviennent pas.

(4) Cachet de la Formation S. P.

(1) Corps, établissement ou Service.

(2) Elément où est tenu le registre.

(3) Grade, nom et prénom, corps, établissement ou service auquel, appartient l'intéressé.

(1) Bure Airienne de Manabeck

Format : 20 x 32

(2) Ecole de Pilotage III/707

EXTRAIT du registre Journal des services aériens pour la période du 19.....

au 19..... en ce qui concerne le (3) 2° classe

DRECO Jacques "élève-pilote"

CH. RIVEILL - ALGER - N° 1231

DATES	FONCTION à bord	GRADE NOM ET FONCTION des autres membres de l'équipage et des passagers	TYPE et numéro de l'avion	ALTITUDE maxima	DISTANCE et nombre d'atterrissages	DUREE	COEFFICIENT applicable aux bonifications	NATURE du service aérien commandé	OBSERVATIONS
4.4.50	Passager	L ^t DUCATEL PL. St. 1021			1	0.30		Essai avion	
					1	0.30			
					Arrivée de l'aérien relatif total de 0 heure 30 minutes de vol à l'atterrissage				

A Manabeck le 8 Avril 1950

Le Capitaine JOLY

chef du Bureau des Vols

Joly

REPORT OF MEDICAL EXAMINATION FLYING 51-G

1. LAST NAME—FIRST NAME—MIDDLE NAME DRECCQ, JACQUES EMILE		2. GRADE AND COMPONENT OR POSITION A/C (Allied Student)		3. IDENTIFICATION NO. F-198	
4. HOME ADDRESS (Number, street or RFD, city or town, zone and State) 3 Chemin de Pymont, Lons le Saunier, Jura, France			5. PURPOSE OF EXAMINATION Pilot Rating		6. DATE OF EXAMINATION 18 May 51
7. SEX Male	8. RACE White	9. TOTAL YRS. GOVT. SERVICE MILITARY 2 CIVILIAN	10. DEPARTMENT, AGENCY, OR SERVICE French Air Force		11. ORGANIZATION UNIT 3525th Tng Sq (MIL)
12. DATE OF BIRTH 28 June 30		13. PLACE OF BIRTH Lons le Saunier, Jura, France		14. NAME, RELATIONSHIP, AND ADDRESS OF NEXT OF KIN Emile Drecq, Father, 3 Chemin de Pymont, Lons le Saunier, Jura, France	
15. EXAMINING FACILITY OR EXAMINER, AND ADDRESS FSO, Williams AFB, Arizona			16. OTHER INFORMATION Age 20		
17. RATING OR SPECIALTY Student Pilot			TIME IN THIS CAPACITY: TOTAL 119 LAST SIX MONTHS 119		

CLINICAL EVALUATION		NOTES.—Describe every abnormality in detail. (Enter pertinent item number before each comment; continue in item 73 and use additional sheets if necessary.)
NORMAL	ABNORMAL	
<input checked="" type="checkbox"/>	18. HEAD, FACE, NECK, AND SCALP	
<input checked="" type="checkbox"/>	19. NOSE	19. 20% deviation nasal septum, left, NSNCD
<input checked="" type="checkbox"/>	20. SINUSES	
<input checked="" type="checkbox"/>	21. MOUTH AND THROAT	21. Tonsils enucleated
<input checked="" type="checkbox"/>	22. EARS—GENERAL (Int. & ext. canals) (Auditory acuity under items 70 and 71)	
<input checked="" type="checkbox"/>	23. DRUMS (Perforation)	37. No abnormality or dysfunction of lower left leg, NSNCD
<input checked="" type="checkbox"/>	24. EYES—GENERAL (Visual acuity and refraction under items 59, 60, and 61)	
<input checked="" type="checkbox"/>	25. OPHTHALMOSCOPIC	39. 1 1/2" scar, left pretibial region, WHNSNCD
<input checked="" type="checkbox"/>	26. PUPILS (Equality and reaction)	
<input checked="" type="checkbox"/>	27. OCULAR MOTILITY (Associated parallel movements, nystagmus)	
<input checked="" type="checkbox"/>	28. LUNGS AND CHEST (Include breasts)	
<input checked="" type="checkbox"/>	29. HEART (Thrust, size, rhythm, sounds)	
<input checked="" type="checkbox"/>	30. VASCULAR SYSTEM (Varicosities, etc.)	
<input checked="" type="checkbox"/>	31. ABDOMEN AND VISCERA (Include hernia)	
<input checked="" type="checkbox"/>	32. ANUS AND RECTUM (Hemorrhoids, fistulae) (Prostate if indicated)	
<input checked="" type="checkbox"/>	33. ENDOCRINE SYSTEM	
<input checked="" type="checkbox"/>	34. G-U SYSTEM	
<input checked="" type="checkbox"/>	35. UPPER EXTREMITIES (Strength, range of motion)	
<input checked="" type="checkbox"/>	36. FEET	
<input checked="" type="checkbox"/>	37. LOWER EXTREMITIES (Except feet) (Strength, range of motion)	
<input checked="" type="checkbox"/>	38. SPINE, OTHER MUSCULOSKELETAL	
<input checked="" type="checkbox"/>	39. IDENTIFYING BODY MARKS, SCARS, TATTOOS	
<input checked="" type="checkbox"/>	40. SKIN, LYMPHATICS	
<input checked="" type="checkbox"/>	41. NEUROLOGIC (Equilibrium tests under item 72)	
<input checked="" type="checkbox"/>	42. PSYCHIATRIC (Specify any personality deviation)	
Females only (Check how done)		
<input type="checkbox"/>	43. PELVIC <input type="checkbox"/> VAGINAL <input type="checkbox"/> RECTAL	

19. 20% deviation nasal septum, left, NSNCD

21. Tonsils enucleated

37. No abnormality or dysfunction of lower left leg, NSNCD

39. 1 1/2" scar, left pretibial region, WHNSNCD

(Continue in item 73)

44. DENTAL (Place appropriate symbols above or below number of upper and lower teeth, respectively)																REMARKS AND ADDITIONAL DENTAL DEFECTS AND DISEASES	
O.—Restorable teeth X—Missing teeth (6 X 8)—Fixed bridge, brackets to include abutments /.—Nonrestorable teeth XXX.—Replaced by dentures																	
R I G H T	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	X	L E F T
	X															X	
																Class IV	

45. URINALYSIS: SP. GR. 1.028			46. CHEST X-RAY (Place, date, film number, result) WAFB, 18 May 51, #62 - Neg			47. SEROLOGY (Specify test used and result) VDRL - Neg		
ALBUMIN	SUGAR	MICROSCOPIC						
Neg	Neg	Neg						
48. EKG Not done			49. BLOOD TYPE AND RH FACTOR -			50. OTHER TESTS -		

MEASUREMENTS AND OTHER FINDINGS

51. HEIGHT 68-1/4"	52. WEIGHT 140	53. COLOR HAIR Brown	54. COLOR EYES Blue	55. BUILD: SLENDER <input type="checkbox"/> MEDIUM <input checked="" type="checkbox"/> HEAVY <input type="checkbox"/> OBESE <input type="checkbox"/>	56. TEMP. 93.6			
57. BLOOD PRESSURE (Arm at heart level)			58. PULSE (Arm at heart level)					
SITTING	SYS. 112 DIAS. 78	RECUM-BENT	SYS. 108 DIAS. 72	STANDING (3 min.)	SYS. 114 DIAS. 76			
59. DISTANT VISION		60. REFRACTION		61. NEAR VISION				
RIGHT 20/	20	CORR. TO 20/	-	BY	-			
LEFT 20/	20	CORR. TO 20/	-	BY	-			
62. HETEROPHORIA: (Specify distance)		ES°	EX°	R. H.	L. H.			
6 Meters		0	0	0	0			
63. ACCOMMODATION		64. COLOR VISION (Test used and result)		65. DEPTH PERCEPTION (Test used and score)				
RIGHT	11	LEFT	11	AOC Abridged - Normal				
				UNCORRECTED	14 mm			
				CORRECTED	-			
66. FIELD OF VISION		67. NIGHT VISION (Test used and score)		68. RED LENS				
Normal		-		Normal				
70. HEARING		71. AUDIOMETER				72. PSYCHOLOGICAL AND PSYCHOMOTOR (Tests used and score)		
RIGHT WV	15 /15 SV = /15	250	500	1000	2000	3000	4000	8000
LEFT WV	15 /15 SV = /15	256	512	1024	2048	2896	4096	8192
		RIGHT						
		LEFT	NOT DONE					

73. NOTES (Continued) AND SIGNIFICANT OR INTERVAL HISTORY

Measles, infectious hepatitis, minor laceration left lower leg, simple fracture left lower leg in childhood, good recoveries, no sequelae. Tonsillectomy, 1946, France, good recovery, no sequelae.

(Use additional sheets of plain paper if necessary)

74. SUMMARY OF DEFECTS AND DIAGNOSES (List diagnoses with item numbers)

None

75. RECOMMENDATIONS—FURTHER SPECIALIST EXAMINATIONS INDICATED (Specify)

None

77. EXAMINEE (Check)

IS

IS NOT

QUALIFIED FOR **Pilot Rating - Class I**

78. IF NOT QUALIFIED, LIST DISQUALIFYING DEFECTS BY ITEM NUMBER

79. TYPED OR PRINTED NAME OF PHYSICIAN

G. A. CROEN, CAPT, USAF (MC) AWE

SIGNATURE

Gerald A. Croen

80. TYPED OR PRINTED NAME OF PHYSICIAN

L. W. WALLACE, 1ST LT, USAFR (MC)

SIGNATURE

81. TYPED OR PRINTED NAME OF DENTIST OR PHYSICIAN (Indicate which)

G. E. CROSS, CAPT, USAFR (DC)

SIGNATURE

82. TYPED OR PRINTED NAME OF REVIEWING OFFICER OR APPROVING AUTHORITY

M. P. HALBOUFF, 1ST COL, USAF (MC) AO(W)

SIGNATURE

NUMBER OF ATTACHED SHEETS

ONS-LE-SAUN

LE SERGENT AVIATEUR J. DRECQ EST TUE EN AFRIQUE DU NORD

et
1-
ne
el
a-
a-
e-
f-
a-
6-
1-

C'est par l'intermédiaire de M. le sénateur-maire, qu'a été communiquée la triste nouvelle de la mort en Afrique du Nord, d'un jeune Lédonien, le sergent aviateur Jacques Drecq, 25 ans, fils de M. Emile Drecq, percepteur de Conllège, demeurant chemin de Pymont.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons à la famille nos bien sincères condoléances.

Les obsèques de l'équipage du GAOA 4 tombé dans le Riff

Les obsèques du lieutenant Robert Cordonnier, fils du colonel Cordonnier et petit-fils du général Cordonnier, et du maréchal-des-logis Drecq Jacques, du groupe aérien d'observation d'artillerie, tués dimanche dans le Riff, en mission aérienne au-dessus du poste du Bou Zineb, au Nord de Boured, où l'on signalait une concentration de rebelles, ont eu lieu hier à 11 heures en l'église paroissiale de Saint-François d'Assise.

Avant la levée du corps à l'hôpital militaire à 10 h. 30, avait eu lieu la manifestation militaire. Devant les détachements du 4/64ème d'artillerie et du 1er Hussards parachutistes rendant les honneurs, le général Agostini, chef de la division avait lu les citations et épinglé sur la dépouille du maréchal-des-logis Drecq, la médaille militaire (le lieutenant Cordonnier était déjà chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre).

A 11 heures, huit sous-officiers et huit hommes de troupe du GAOA 4 de Fès, ont porté les cercueils dans le chœur de l'église Saint-François d'Assise où les catafalques étaient encadrés de deux officiers et de deux sous-officiers du groupe.

C'est le R.P. Charles Cordonnier, cousin du défunt et vicaire de notre paroisse, qui a célébré la sainte messe, messe de communion où communièrent la veuve, le père et le beau-père du lieutenant, ainsi que toutes les guides de la troupe dont Mme Cordonnier est la cheftaine. Avant de donner l'absoute l'Aumônier général, le R.P. Pel, a prononcé d'une voix forte, l'allocution que nous pouvons résumer ainsi :

.....
Devant ces deux cercueils recouverts de drapeaux, avec la Légion d'honneur et la médaille militaire, j'imagine que ceux qui pensent français ont compris ; et qu'il n'est pas besoin de paroles du reste impuissantes pour exprimer nos sentiments, notre inquiétude.

Certes quand l'un ou l'autre des nôtres tombe, on a le cœur serré mais plus encore si l'on s'interroge : « est-ce que leur sacrifice servira à quelque chose ? Ce pays va-t-il s'éveiller dans l'ultime sursaut ? Et l'on regarde ce monde de marchands où seuls comptent les intérêts... les intérêts d'argent, et alors on est heureux de trouver des hommes comme ceux-là, ce sont eux qui, en silence, pour faire leur devoir offrent leur poitrine, ce sont eux alors qui nous réconcilient avec l'humanité, et quand nous élevons à leur exemple nos âmes pour y retrouver Dieu, alors tout s'éclaire, car il y a, venant d'eux, cet exemple de la souffrance acceptée, du sa-

crifice, qui fait leur valeur, qui fait leur grandeur...

.....
Pendant le service funèbre, les scouts et guides sous la direction de l'abbé Teigner avaient chanté leurs chœurs traditionnels : « A la maison du Père », et « Plus près de Toi ».

L'église était pleine, et l'on remarquait l'imposante affluence des délégations des Etats-majors et corps de troupe.

A midi le cortège quittait l'église pour le cimetière de dahar Mahrès où les corps allaient être placés, en attendant leur transfert au pays.

Conduisaient le deuil, avec la Veuve du défunt dans ses longs voiles noirs, le colonel Cordonnier, et le docteur Durrieux, père de la Veuve, tous deux arrivés de Laval, leur résidence.

A leurs côtés le général Agostini, commandant la division, le colonel de Cointet de Fillain, commandant l'artillerie au Maroc, le colonel de Vallée, commandant le 64ème d'artillerie, et le capitaine Roux, commandant le GAOA 4 à Fès.

Là également tous les chefs de corps et de service, le colonel Beaurpère, adjoint du général Agostini, le colonel Martin commandant la base aérienne de Fès, le médecin-colonel Cazalas, commandant le service régional de santé, l'Intendant colonel Devers, M. Dairet, contrôleur de la navigation aérienne du district Fès-Oujda ; M. Ricetti président de l'ANSORAA ; MM. Heyberger et Roux, représentant notre aéroclub, le président Courant ; Mme Mullier ; M. Garnier, président des Anciens Cols bleus ; Mmes Jubart, Lacave, Bernex, Palafer, représentant la Croix-Rouge ; MM. Boutin, de Montgolfier, Isnard, le général Demange, nos collègues de la presse.

Nous exprimons aux unités en deuil et aux familles nos condoléances émues.

Lons-le-Saunier

BUREAU :
33, Rue Saint-Désiré, Téléphone 6.85

Les obsèques de Jacques Drecq

Une foule considérable a assisté lundi après-midi aux obsèques du sous-officier Jacques Drecq, mort pour la France en Afrique du Nord, à l'âge de 26 ans.

Devant le corps marchaient les porte-drapeaux des diverses associations patriotiques.

De chaque côté venaient des délégations de l'armée de l'Air et des soldats de la Place. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Guillet, Coulet, Mathon et Callois.

La famille, conduite par M. Drecq, percepteur de Conliège, suivait et précédait la clique de l'Espérance Lédonienne, qui joua plusieurs sonneries durant les obsèques, puis venait une délégation de la classe 1950.

Dans le cortège on reconnaissait MM. Seguin, sénateur-maire de Lons-le-Saunier ; Jean David, chef adjoint du cabinet du Préfet, représentant celui-ci ; les maires du canton de Conliège ou leurs représentants ; le capitaine Renard, l'adjudant-chef Breullard, le chef Martin, de la gendarmerie ; MM. Boujon, président de l'U. F. A. C. ; Gaillard, président de l'Association des veuves, mutilés, ascendants et victimes de la guerre ; Vincent, président de l'Union locale ; le colonel Petitjean, délégué du Souvenir Français ; Soulier, directeur de l'Office des anciens combattants ; Mlle Peltey, MM. Cretin et Camille Renaud, conseillers municipaux de Lons-le-Saunier ; Pouillard, officier départemental commandant les réserves de l'armée de l'Air.

MM. Genevaux, président de l'Espérance Lédonienne ; Louis Nachon, ancien député du Jura ; Cencelme, architecte, président des Amis des Arts ; Galliot, Baudat et une délégation de la Trésorerie générale ; Tollet, percepteur de Lons-le-Saunier, avec M. Grandnée, chef de service ; MM. Marano, Guillemain et Maizier, commis principaux ; Guillaume, contrôleur des Contributions directes ; Guyon, percepteur de Courbouzon ; Montjollet, percepteur de Saint-Amour ; Sire, percepteur de Chaumergy ; Juhan, percepteur de Bletterans ; Villet, percepteur de Voiteur ; Mme Monneret, juge de paix du canton de Conliège ; MM. Pegeot et Michaud, du cours complémentaire de la rue Saint-Désiré, etc.

A Mme et M. Drecq, ainsi qu'à leurs enfants, nous présentons nos condoléances attristées.

Une nombreuse affluence a assisté aux obsèques du sergent-pilote Jacques Drecq mort pour la France

Lundi, à 15 heures, ont été célébrées les obsèques du jeune sous-officier de l'Armée de l'air Jacques Drecq, pilote d'observation au Maroc, médaillé militaire, mort pour la France, à l'âge de 26 ans.

Jacques Drecq est un ancien élève du cours complémentaire de Saint-Désiré. Engagé dans l'Armée de l'air, il fut breveté pilote à Marrakech, puis formé au Texas sur avions américains.

Revenu au Maroc, il fit encore un stage en Allemagne avant d'être affecté à nouveau en Afrique du Nord, où il trouva la mort en service commandé, à la suite d'un accident, après huit années de service.

A ses obsèques assistaient de très nombreuses personnalités, parmi lesquelles : MM. Paul Seguin, sénateur-maire de Lons ; David, chef de cabinet-adjoint de M. le préfet ; Soulier, directeur de l'Office des combattants ; Boujon, président départemental de l'U. F. A. C. ; Vincent, président de l'Amicale lédonienne des anciens combattants ; Gaillard, président des Mutilés ; le colonel Petitjean, délégué du Souvenir français ; le capitaine de gendarmerie Renard ; le lieutenant Pouillard, président des réservistes de l'Armée de l'air ; les maires du canton de Conliège ; une délégation des percepteurs et employés du Trésor et une de la classe 1950.

En tête du cortège, venaient les différents drapeaux des sections de combattants et la clique de l'Espérance Lédonienne qui exécuta la sonnerie « Aux Morts » ; des soldats de l'Armée de l'air et de la garnison lédonienne accompagnaient le cercueil de leur camarade, couvert d'innombrables gerbes de fleurs blanches.

A Mme et M. Emile Drecq et à leur famille, « Le Progrès » adresse ses plus vives et sincères condoléances.

LES OBSEQUES DU SERGENT JACQUES DRECQ

Lundi 30 Avril, à 15 heures, ont été célébrées à l'Eglise des Cordeliers les obsèques du Sergent aviateur Jacques Drecq, mort pour la France au Maroc, l'âge de 26 ans.

Un détachement de l'armée de l'air et de militaires de la garnison rendaient les honneurs tandis que la Clique de l'Espérance Lédonienne accompagnait l'un de ses anciens.

Un représentant de M. le Préfet du Jura, M. le Sénateur-Maire, des délégations de l'Armée de l'Air et des Associations des Anciens Combattants ; M. le Capitaine Renard, de la Gendarmerie ; MM. les Maires du Canton de Donliège et de nombreuses personnalités étaient groupées derrière la famille. Le cortège comptait près de mille personnes.

A la famille Drecq, nous renouvelons l'hommage de notre sympathie attristée.



ARTILLERIE DU MAROC
DIVISION DE FES
G.A.O.A. N° 4
N° 69I/G

ORDRE DE MISSION

Deux Sections de Piper LI8C du G.A.O.A. N° 4 sont mises à la disposition du Territoire de TAZA.

Le Lieutenant CORDONNIER Robert prendra le Commandement de cette Section à compter du Jeudi 8 Mars 1956.

La composition de cette Section à compter de cette date sera la suivante :

Lieutenant CORDONNIER Observateur Chef de Section
Lieutenant BOITIER Observateur-Pilote
Sous-Lieutenant RANNOU Observateur.

~~MDL DRECO Jacques~~)
~~MDL DEBA Gérard~~) Pilotes
MDL AMBACHER Claude)
MDL Chef BRAULT Guy)

FES, le 7 Mars 1956

Le Capitaine ROUX, Commandant Pvt le
G.A.O.A. N° 4.



ACTE DE DECÈS

N° de l'acte 15 de (Nom) DRECQ

(Prénoms) Jacques Emile

Nationalité Française

né le vingt huit juin mil neuf cent trente

à Lous Le Sannier

fil S de Jacques Emile et de Louvet Emilie

Profession Etudiant

domicilié à Lous Le Sannier

époux de Célibataire

décédé à Bouziou Cercle d'Aknoul (Cercle), le dix deux mil

neuf cent cinquante six

Certifié conforme aux Registres de l'Etat Civil et délivré sur papier libre pour service administratif.

Sceau du Bureau
de l'Etat Civil,



Aknoul, le 6 Mai 1957
L'Officier de l'Etat Civil,

[Signature]

Mort pour la France

Oumouire Percept?
Amicale classe 17 -

LE PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 12 Mars 1956

Association Familles.
Broutet Conliege
Bourgeois R. T. & D Conliege
Benier à Mal S. Claude
Bullant V. Chilly S. Maur
Bullier Verges. le Vignoble
Blondeau Verges
Behou

Monsieur,

Je viens d'apprendre avec tristesse le décès de votre
fils, qui a trouvé la mort au Maroc lors d'un accident survenu
à un appareil de l'Aviation Militaire.

Brillard, André B. V. C. J.
Bonin Percept. moirans
Bard.
Beranger 4 Rue Richelieu
Besson André

En cette douloureuse circonstance, je me fais un de-
voir de vous adresser mes condoléances émues, et l'assurance
de toute ma sympathie.

Barlier Percept.
h. Bourner q. Churel
Barlier et Coiffier Cond.
Billon Montmorot
S. Bon. profess.
Censier de
Mrs Caras.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma
considération distinguée.

G. CATHAL.

Chausser ex Percept?
F. Coulot
Monsieur DRECQ
3, Chemin de Pymont
à LONS-LE-SAUNIER.

V. Capiod et M^{elle}
M^{me} Chapon
Coiffier Subs S^{te} Maur

TROUPES DU MAROC
SERVICE de SANTE
PLACE de FES

Le Capitaine d'Administration MATTON
Gestionnaire
de l' 'Hôpital Militaire' AUFERT - FES

à Monsieur le Maire de Cond-le-Saint-Jacques
(77300)
(hauts de France)

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que la famille Rouille DRECO - 3 rue Chemin de Fyromont
doit procéder aux démarches suivantes, aux fins d'obtenir
le transfert du corps de leur fils Jacques Rouille
à savoir :

- demander au Général Commandant la Région Militaire où doit être inhumé le défunt, l'autorisation de transfert,
- demander au Maire du lieu d'inhumation, une autorisation définitive d'inhumation,
- établir une déclaration du modèle ci-contre.

Ces 3 pièces devront être adressées au
Commandant d'Armes de la Place de FES



[Handwritten signature]

Modèle 2

Je soussigné _____
demeurant à _____
m'engage à supporter les frais d'inhumation définitive
(terrain, monument, fossoyeur, éventuellement frais d'
obsèques religieuses) des restes mortels de mon _____
_____, le soldat _____
décédé le _____, à _____

Date et signature

*demande
faite le 23/3
rapp. de la 70/3
à Fyromont*

ALLOCUTIONS PRONONCÉES AUX OBSEQUES DU LIEUTENANT GORDONNIER ET DU
M.D.L.DRECQ LE 14 MARS 1956.

MADAME, MON COLONEL, MONSIEUR,

En face des deux cercueils qui sont devant vous, le recueillement et l'émotion de l'assistance nombreuse qui vous entoure disent assez, et bien mieux que je ne saurai l'exprimer, la douleur, de tous ceux qui ont connu le Lieutenant Gordonnier et le Maréchal des logis Drecq, de leurs chefs, de leurs camarades, de leur subordonnés, de tous leurs amis ici présents, et les regrets que laisse à tous leur fin tragique.

Tous deux sont tombés à la fleur de l'âge, en faisant leur devoir, victimes de leur idéal, ~~leur~~ du même idéal que tous deux s'étaient proposés : Servir leur pays au maximum de leur facultés.

GORDONNIER sorti de l'Ecole Inter Armes de Coetquidan avec le grade de Sous Lieutenant, fixe son choix sur l'arme de l'Artillerie, et après quelques mois passés dans un corps de troupe se porte volontaire comme élève observateur en avion léger. Breveté Observateur il est désigné pour servir en Extrême Orient. Après un court passage au 3^e Groupe du R A C M pendant lequel, comme officier de liaison auprès de l'Infanterie, il obtient deux citations à l'ordre de la division, il est affecté comme Observateur en avion au 23^e G.A.O.A., où il se montre excellent officier observateur, d'une rare compétence et d'un courage à toute épreuve. Sa conduite digne d'être citée en exemple, lui vaut une nouvelle citation à l'ordre de la division et une autre à l'ordre de l'Armée. A son retour d'Extrême Orient il est affecté au 64^e Régiment d'artillerie à Meknes, mais il souhaite ardemment venir au G.A.O.A de Fes, et quelques mois après il obtient satisfaction. Au mois de Juillet dernier, ses brillants états de services en Extrême Orient lui valent d'être promu Chevalier de la Légion d'honneur à titre exceptionnel. A peine arrivé à l'unité et mis à la disposition de la Division de Meknes, il rend d'éminents services pendant les Opérations du Maintien de l'ordre, au cours desquels il lui est décerné un témoignage de satisfaction à l'Ordre de la Division. D'Octobre à Mars 1955 il prend à plusieurs reprises le Commandement du détachement opérationnel de Taza, pendant lesquelles il remplit de nombreuses missions au profit des troupes appuyées.

Chef humain, au commandement ferme, apprécié de ses supérieurs et aimé de ses subordonnés, c'est un camarade toujours gai et serviable estimé de tous. Totalisant 1450 heures de vol dont 520 heures en missions de maintenance de guerre en E.O. et 400 heures en missions de maintien de l'ordre et d'opérations dans le Rif il ~~était~~ était toujours volontaire pour apporter à ses camarades des Troupes au sol l'appui de l'observation d'artillerie.

TROUPES DU MAROC
SERVICE DE SANTE
HOPITAL Mre "AUVERT" 335

CERTIFICAT de CAUSE de DECES

Nous soussigné Lieutenant Colonel ROBIN Adrien chef
de l'Hôpital Militaire "AUVERT" FES, certifions qu'il résulte
du Registre des décès du dit Hôpital que DRECA Jacques
Marichal du Vagin. GAD 4 ^{corps en dépôt} ~~en traitement du~~ le 10 Mars 1956
est décédé le 10 Mars 1956 à 11^h 25
des suites de accident aérien à Bou. Jined
Fractures multiples et brûlures étendues avec carbonisation
partielle.

FES, le 15 Mars 1956



Division de FES
CORPS D'ARMÉE

ou
GOUVERNEMENT MILITAIRE

d e PLACE
FES

N° 34 d'ordre
du registre des décès.

- (1) Désigner l'établissement.
- (2) Nom, prénoms, grade et fonctions.
- (3) Prénoms, nom (en gros caractères), grade, corps, escadron, compagnie ou batterie.
- (4) Numéro matricule.
- (5) Nom et prénoms de la femme.
- (6) Audit hôpital ou au corps.

(7) Sur l'extrait destiné au Ministre de la guerre (Bureau des Archives), on indiquera le genre de maladie ou de blessure ainsi que la date d'entrée à l'hôpital.

Il est formellement interdit de porter cette mention :
1° Sur l'extrait destiné au maire du dernier domicile;
2° Sur l'extrait transmis au Ministre des affaires étrangères par l'intermédiaire du Ministre de la guerre (Bureau des Archives) [Art. 290 du Règlement].

N. B. On recommande la plus grande exactitude dans l'établissement de la présente pièce. Les nom et prénoms du décédé doivent être recueillis avec attention, ainsi que les lieu, de naissance, canton et département, les dénomination et numéro des corps, escadron, compagnie ou batterie; enfin, le tout doit être écrit lisiblement et dans l'ordre indiqué. Les dates seront toujours inscrites en toutes lettres.

26-686 n-1022.

(1) HÔPITAL MILITAIRE "AUVERT" GENÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉCÈS.

Cette pièce ne constituant pas une expédition d'acte de décès, NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE TRANSCRITE sur les registres d'état civil; elle n'est délivrée qu'à titre de SIMPLE RENSEIGNEMENT.

Nous soussigné (2) Capitaine 1^{er} Armée André MATTON

officier d'administration gestionnaire, certifie qu'il résulte du registre des décès dudit hôpital que (3)

Maréchal Jacques Bouille DRECC
des Logis au groupe d'opérations d'artillerie

immatriculé sous le numéro (4)

né le Vingt-huit Juin mille neuf cent trente
à LONS-LE-SAUNIER canton dudit

département du Jura
fils de Bouille et de Bouille LOUVET
domiciliés à Lons-le-Saunier canton dudit

département du Jura
marié à (5) Célibataire domiciliée à
canton de département de

est décédé (6) au Corps le Six Mars mille neuf cent cinquante
à dix heures 1/2 du matin

(7) Fait à Genève, le quinze Mars 1956.
L'Officier d'administration Matton, gestionnaire.



Nous, médecin-chef dudit établissement, certifie que la signature ci-dessus est celle de M. le Maire André MATTON susqualifié, et que foi doit y être ajoutée.



Fait à Genève, le quinze Mars 1956.

NOTA. Le présent extrait a été établi en deux expéditions adressées, à titre de simple renseignement, l'une à M. le Maire de la commune de LONS-LE-SAUNIER, canton dudit département du Jura, le 15 3 1956 et l'autre à M. le Ministre de la guerre (Bureau des Archives).

ARTILLERIE DU MAROC
DIVISION DE FES
G.A.O.A. N° 4
N° 690/G

R A P P O R T D'ACCIDENT SURVENU EN
SERVICE AERIEN COMMANDE

Le 10 Mars 1956 à 10 Heures, l'Equipage du Piper-Cub N° I5603 du G.A.O.A. N° 4 composé du :
Lieutenant C O R D O N N I E R Robert, Observateur
et du Maréchal-des-Logis D R E C Q Jacques, Pilote
décolle du Terrain de TAZA, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Colonel Commandant le Territoire de TAZA.

Cet Equipage a relevé en Vol un autre Equipage à hauteur du Poste de TIZI OUZLI.

Après avoir effectué l'accompagnement d'un Convoi Militaire routier de TIZI OUZLI à BOURED, l'Equipage se dirige sur le Poste de BOU ZINEB (Coordonnées LAMBERT 622.700, 468.400 Carte au I/100.000° BOURED) pour prendre contact avec le Poste et larguer du courrier, le largage du courrier constituant une partie de la mission reçue.

Après un premier passage sur le Poste de BOU ZINEB et un contact pris par radio avec le Poste, l'Equipage décelant un groupe suspect non loin se dirigea sur ce groupe aux fins d'identification.

L'avion piqua soudainement du nez et s'écrasa au sol à I1H25. Immédiatement après le choc, un incendie se déclara et détruisit entièrement l'appareil. L'Equipage probablement tué sur-le-coup à la suite de fractures multiples, fut carbonisé en partie.

- ACCIDENT SURVENU EN SERVICE AERIEN COMMANDE -

Les Corps ayant été ramenés à FES ont été inhumés au Dépotoire du Cimetière de DAR MAHRES à FES le 14 Mars 1956.

Les Actes de Décès du Lieutenant CORDONNIER et du MDL DREGQ ont été dressés et enregistrés par le Bureau de l'Etat-Civil d'AKNOUL, Territoire de TAZA, respectivement sous les N° II et IO le 12 Mars 1956 à 15H30.

FES, le 15 Mars 1956
Le Capitaine ROUX, Commandant Pvt le
G.A.O.A. N° 4.



FES, le 17 Mars 1956

ARTILLERIE DU MAROC
DIVISION DE FES
G.A.O.A. N° 4
N° 733/G

Je crois qu'il a l'intention de vendre la moto, et de vous adresser directement la moitié du montant de la vente. Quelles que soient les décisions que vous prendrez avec lui à ce sujet, je vous demande

Le Capitaine ROUX, Commandant Pvt le
G.A.O.A. N° 4 - FES -

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tous autres renseignements ou toutes pièces qui vous seraient nécessaires par la suite.

Monsieur DRECQ Emile
3 Chemin de FYMONT LONS-LE-SAUNIER
LONS-LE-SAUNIER (Jura)

Actes de Décès établis à LONS-LE-SAUNIER en transcription sur les Registres de la Commune.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus tous les renseignements que nous pouvons vous donner à la suite du Décès de votre Fils Jacques DRECQ.

*statut pp
rapport de l'Etat
mandat pour effets*

L'Officier gestionnaire de l'Hopital Militaire AUVERT à FES est chargé de la liquidation de la succession en ce qui concerne les effets personnels du Maréchal-des-Logis DRECQ et les sommes qui lui sont dues au titre Solde et Indemnités. La Mairie de LONS-LE-SAUNIER vous délivrera l'Imprimé nécessaire à remplir et à envoyer à l'adresse ci-dessus

Je vous signale que nous avons trouvé sur les lieux de l'accident, un billet de 10.000 Francs et quatre billets de 500 Francs en grande partie calcinés. Ces billets ont été remis par nos soins au Service de Vérification des billets de la Banque d'Etat du Maroc à RABAT. Si ces coupures sont remboursées nous vous ferons parvenir la somme correspondante.

Aucun autre papier ou pièce se trouvant sur votre Fils n'ont pu être retrouvés du fait de l'incendie de l'appareil.

Vous trouverez ci-joint la Médaille Militaire, la Montre et l'Insigne de Pilote de votre Fils ainsi que l'Inventaire des effets personnels remis à l'Officier Gestionnaire chargé de la succession.

Votre Fils avait acheté en commun avec le Maréchal-des-Logis MASSO de mon Unité une Moto. Le MDL MASSO qui est un de ses bons camarades doit vous écrire à ce sujet.

...../.....

Je crois qu'il a l'intention de vendre la moto, et de vous adresser directement la moitié du montant de la vente. Quelles que soient les décisions que vous prendrez avec lui à ce sujet, je vous demanderais de me les faire connaître.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tous autres renseignements ou toutes pièces qui vous seraient nécessaires par la suite.

J'ai expédié à la Mairie de LONS-LE-SAUNIER les Actes de Décès établis à AKNOUL et à FES, pour transcription sur les Registres de la Commune.

Veillez agréer, Monsieur, l'Assurance de mes respectueux sentiments.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les renseignements que nous pouvons vous donner à l'occasion de votre fils **LECHEF DE CORPS**.



L'Officier chargé de la liquidation de la succession de **MASSO** à FES est chargé de la liquidation de la succession de **MASSO** qui concerne les effets personnels du **Maréchal-des-Logis MASSO** et les sommes qui lui sont dues au titre Solde et Indemnité. La Mairie de **LONS-LE-SAUNIER** vous délivrera l'Imprimé nécessaire à remplir et à envoyer à l'adresse ci-dessus.

Je vous signale que nous avons trouvé sur les lieux de l'accident, un billet de 10.000 Francs et quatre billets de 500 Francs en grande partie calcinés. Ces billets ont été remis par nos soins au Service de Vérification des billets de la Banque d'Etat du Maroc à **SABAT**. Si ces coupures sont remboursées, nous vous ferons parvenir la somme correspondante.

Aucun autre papier ou pièce se trouvant sur votre fils n'ont pu être retrouvés du fait de l'incendie de l'appareil.

Vous trouverez ci-joint la Médaille Militaire, le Montre et l'Insigne de Pilote de votre fils ainsi que l'Inventaire des effets personnels remis à l'Officier Gestionnaire chargé de la succession.

Votre fils avait acheté en commun avec le **Maréchal-des-Logis MASSO** de son unité une Moto. Le **MDL MASSO** qui est un de ses bons camarades doit vous écrire à ce sujet.

G5 le 17 Mars 56

Monsieur

J'ai bien reçu votre lettre du 13 Mars. Elle a dû se croiser avec la mienne de la même date dans laquelle je vous relatais l'accident survenu à votre fils.

En fait votre fils a été tué sur le coup à la suite de multiples fractures et a été brûlé en partie sur le coup, l'explosion ayant pris feu quelques secondes après le choc.

Comme je vous le disais dans ma précédente lettre, les obsèques de l'équipage ont eu lieu le vendredi 14 à 10h30. Avant la levée du corps de votre fils à l'hôpital militaire, la Médaille militaire lui a été remise par Monsieur le Général de Division AGOSTINI Cdt la Région de G5.

Le déroulement des cérémonies a été le suivant:
10h10 Levée du corps, transport avec le cérémonial militaire à l'Eglise St François où une messe a été dite. Ensuite transport des corps de l'Eglise au dépôt militaire en direction du cimetière européen de DAHAR-MAHRES (faubourg de G5) toujours avec le cérémonial militaire.

Vous trouverez ci inclus l'allocution prononcée pendant cette dernière cérémonie.

Je vous envoie également des photographies prises à des moments différents de la cérémonie ainsi que le journal de G5 relatant les obsèques. Si vous désirez d'autres exemplaires des photographies, je me tiens à votre disposition pour vous en procurer.

Je joins également la citation accordée à votre fils (texte et citation qui seront homologués ultérieurement).

Ces parents du LT CORRONNIER, officier observateur également tué dans l'accident étaient présents aux obsèques.

Je vous donne leur adresse en France:

Colonel CORRONNIER Etienne

13 quai Sadi Carnot

LAVAL (MAYENNE)

Je tiens à remercier le Lieutenant CORRONNIER mais surtout à faire un enregistrement de son nom. Personne (épouse) habitait G5 mais regagne LAVAL ces jours-ci.

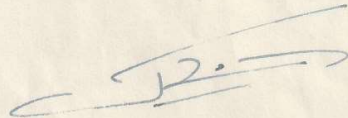
Je vous envoie par ailleurs des lettres officielles vous remerciant sur la succession de votre fils.

Soyez assuré, Monsieur, que je partage votre douleur de même que tous les officiers et sous-officiers du G5A et que le souvenir de votre fils, si apprécié par ailleurs, restera gravé dans toutes les mémoires du personnel de l'unité.

Je reste à votre entière disposition pour vous donner
tous renseignements et pour vous fournir toutes les pièces
qui s'avèreraient nécessaires par la suite

Je viens de recevoir ce matin votre télégramme relatif
au trépas du corps de votre fils au Camp Sannier. Il m'a
été si rapide.

En mon nom personnel et au nom de tout le personnel
du GAOA, veuillez accepter nos bien sincères condoléances
et l'assurance de nos respectueux sentiments.



Col. Roux François

COLE GAOA 404

FES (MAROC)

FES, le 30 Mars 1956

ARTILLERIE DU MAROC
DIVISION DE FES
G.A.O.A. N° 4
N° 854 /G

Le Capitaine ROUX, Commandant Pvt le
G.A.O.A. N° 4 - FES -

à

Monsieur Emile DRECQ
3 Chemin de FYMONT
LONS-LE-SAUNIER (Jura)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte authentique de la Citation accordée à votre Fils à titre posthume, le seul valable; Le texte que je vous avais adressé précédemment à titre d'indication est donc à détruire. Des Copies de cette Citation ont été faites par mes soins et classées dans le dossier administratif de votre Fils à toutes fins utiles.

Je pense que vous avez bien reçu nos deux envois recommandés ainsi que le mandat que je vous ai adressés précédemment.



- CITATION du MARECHAL-DES-LOGIS D R E C O -

Jeune Pilote courageux, fanatique de l'Aviation, toujours présent pour effectuer des Missions, s'est porté volontaire pour faire partie des Sections Opérationnelles du RIFF lorsque sa Section d'OUJDA où il était détaché depuis 6 mois a regagné FES.

S'intéressant au travail de son Observateur, l'aidant dans ses recherches, totalisait 1.000 heures de Vol dont 490 depuis Juillet 1955 en Mission de Maintien de l'Ordre ou en Missions Opérationnelles sur le RIFF.

Est tombé à son Poste le 10 Mars 1956 à BOU ZINEB au cours d'un Vol de Reconnaissance.

*La médaille militaire à titre posthume a été
conférée au Marechal des Logis Gregq Jacques -*

YP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT D'ÉTAT ~~AXIAX~~ GUERRE
AUX FORCES ARMÉES. (Terre)

Adresser toute la correspondance :
10, Rue Saint-Dominique -- PARIS (7^e)

Les réponses doivent, outre le numéro d'enregistrement, rappeler les indications du timbre ci-contre.

N° 27977/PC-7/EC

PARIS, le 17 AVR 1956

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la décision attribuant la mention "MORT pour la FRANCE" à votre fils, le Maréchal-des-Logis DRECQ Jacques, du 4ème Groupe Aérien d'Observation d'Artillerie, décédé le 10 Mars 1956.

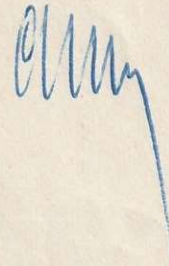
Des instructions sont données à M. l'Officier d'Etat Civil de FES (Maroc), en vue de l'inscription de cette mention en marge de l'acte de décès.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'expression renouvelée de mes condoléances, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur DRECQ Emile,
3, Chemin de Fymont
à LONS-le-SAUNIER
(Jura)

Pour le Secrétaire d'Etat et par Délégation
Pour le Directeur des Personnels Civils
Le Sous-Directeur,
Le Chef du Bureau de l'Etat-Civil
et des Archives Administratives,

écrit le 7/1/56



YP

SECRETARIAT D'ETAT AUX FORCES
ARMEES "TERRE"
DIRECTION DES PERSONNELS CIVILS
Bureau de l'Etat-Civil
et des Archives Administratives
N° 31 PC-7/BC

PARIS, le 17 Avril 1956

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES
"TERRE"

VU L'Ordonnance du 2 Novembre 1945, relative à l'attribution
de la mention "MORT POUR LA FRANCE",

VU l'Article L-488 du Code des Pensions Militaires d'invalidité
complété par l'Article 2I de la Loi du 3 Avril 1955,

VU la Loi 55-1074 du 6 Août 1955

D E C I D E

que le Maréchal-des-Logis DRECO Jacques, du 4ème Groupe Aérien
d'Observation d'Artillerie, né le 28 Juin 1930 à LONS-LE-SAUNIER (Jura),
tué le 10 Mars 1956 au cours d'une opération de maintien de l'Ordre
au Maroc,

est "MORT POUR LA FRANCE"

Pour le Secrétaire d'Etat & par
délégation
Le Directeur des Personnels Civils
le Sous-Directeur
Copie conforme à l'original
le Chef du Bureau
Signé : ILLISIBLE

ES, le 14 Juin 1956

ARTILLERIE DU MAROC
DIVISION DE FES
G.A.O.A. N° 4

" POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME "

Le Chef d'Escadron LEBRUN
Commandant le G.A.O.A. N° 4.



TROUPES FRANCAISES AU MAROC
26^e DIVISION d'INFANTERIE
SERVICE DE SANTE
HOPITAL MILITAIRE "AUVERT" 335

N^o 5726/E

Le Capitaine d'Administration M A T T O N
Gestionnaire de l'Hôpital Militaire
" AUVERT "

à Monsieur le Maire de Emile DRECCQ
3 rue Chemin de Pymont
à Louv.-le-Vauvion
(Jura)

REFERENCE : Application des réglemens en vigueur
des liquidations de successions.-

O B J E T : Succession Jacques DRECCQ

Comme suite au certificat d'hérédité que vous m'avez
adressé, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire
signer le modèle de décharge ci-joint ~~par M.~~ au titre

d'héritier de la succession.

Cette succession, appuyée de l'inventaire, a été
expédiée le 20-4-56 par voie maritima

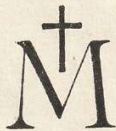
Recevez, Monsieur le MAIRE, l'assurance de ma con-
sidération très distinguée ./.



Annuaire suré: 24.649 frs

(Cette décharge est exigée par votre Directeur)

Jacques Drecq est mort le 10/03/1956



Monsieur et Madame Emile DRECQ ;
leurs enfants, parents et alliés ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils
viennent d'éprouver en la personne de

Jacques DRECQ

Sous-Officier - Pilote d'Observation
Médaille Militaire

Mort pour la France dans sa 26^e année.

Priez pour Lui !

Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront
lieu en l'Eglise des Cordeliers le **Lundi 30 Avril 1956.**

Réunion au domicile 3, Chemin de Pymont, à **14 heures 45**
où le corps sera déposé.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part

Lons-le-Saunier, le 26 Avril 1956.

Pompes Funèbres Générales — Lons-le-Saunier

ASSOCIATION NATIONALE
LES PARENTS DES DISPARUS et DES MORTS POUR LA FRANCE
68, Rue de la Chaussée d'Antin, PARIS (9°)
Tél. TRinité : 78.46 C.C.P. PARIS I2.538.03

Paris, le

1957

M.

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous et de posséder votre confiance dans la lutte que nous engageons pour perpétuer le souvenir de nos morts et de leur sacrifice - pour améliorer les difficiles conditions de vie de beaucoup de leurs parents - pour créer un climat de fraternité et d'entr'aide entre eux, si égaux dans l'épreuve.

Nous vous remettons, ci-joint, votre carte de membre: son numéro vous est personnel et doit être porté sur toute correspondance que vous nous adresserez désormais.

Merci à ceux qui ont tenu, en raison de moyens d'existence suffisants, à majorer cette modeste cotisation, réduite par principe. Merci plus chaleureusement encore à tous ceux, et ils sont nombreux, pour qui l'envoi d'une somme supérieure a constitué une réelle privation.

Les offres de collaboration ont été notées; il y sera fait appel en temps opportun. Les adresses d'autres parents susceptibles d'adhérer doivent continuer à nous parvenir nombreuses, pour tisser le réseau qui unira enfin tous les ascendants. Nous serons alors mieux écoutés des pouvoirs publics et de l'opinion.

Notre appel s'adresse non seulement aux isolés, mais aussi à tous les responsables d'un groupement local d'ascendants. Leur action généreuse, loin d'être contrariée ou absorbée par notre Association, sera au contraire soutenue et élargie sur le plan national.

Nous vous demandons quelque patience avant de voir se manifester les premières réalisations de l'action que nous commençons ensemble. Toute entreprise faite dans l'intérêt commun rencontre lors de sa création des difficultés inévitables qu'il faut vaincre une par une. Nous travaillons actuellement en silence à résoudre tous les problèmes qui sont vôtres. Nous espérons très prochainement, voir nos moyens permettre à un bulletin régulier de vous mettre au courant de vos droits actuels et de notre action.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos très sympathiques sentiments.

LE PRESIDENT

Jean DELTEIL

P.S.- Nous vous retournons ci-joint, à l'exception des copies, les pièces communiquées à l'appui de votre demande d'adhésion.

- Nous vous prions de bien vouloir joindre une enveloppe timbrée à toute lettre demandant une réponse.

LES PARENTS DES DISPARUS ET DES MORTS POUR LA FRANCE

(Association Nationale déclarée - Loi du 1^{er} Juillet 1901)

PRÉSIDENTES D'HONNEUR

MADAME LA MARÉCHALE DE LATTRE — MADAME LA MARÉCHALE LECLERC DE HAUTECLOCQUE

68, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, PARIS (9^e) ■ Téléphone : TRI 78-46

C. C. P. : PARIS 12.578-03

PARIS (IX^e), le 30 Avril 1957

RÉFÉRENCE INDISPENSABLE
à rappeler dans votre Réponse

NV/EM

5.762

DRECQ

Monsieur Emile DRECQ

3 Chemin de Pymont

LONS-LE-SAUNIER (Jura)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli votre carte de Membre de notre Association, et nous permettons de vous assurer de toute notre amicale sympathie.

Nous constatons que vous avez eu la consolation de voir revenir le corps de votre fils et que la mention "Mort pour la France" lui a été décernée.

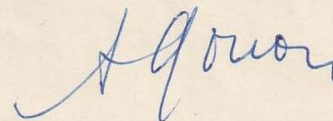
Avez-vous reçu sa médaille militaire et sa croix valeur militaire avec palmes ?

Nous vous remercions très vivement de bien vouloir à l'avenir vous mettre à notre disposition. Nous nous permettrons, lorsque nous aurons besoin d'un renseignement à LONS-LE-SAUNIER, de nous adresser à vous.

Nous avons envoyé un bulletin d'adhésion à Madame Veuve LAMBERT dont vous avez bien voulu nous communiquer l'adresse.

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

La Secrétaire Générale,



FES, le 15 Juin 1956

ARTILLERIE DU MAROC
DIVISION DE FES
G.A.O.A. N° 4
N° 1608 /G

Le Chef d'Escadron LEBRUN, Commandant le
G.A.O.A. N° 4 - FES -

à

Monsieur DRECQ Emile
3 Chemin de FYMONT
LONS-LE-SAUNIER
(Jura)

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-
joint à toutes fins utiles deux copies certifiées conformes
de la Décision de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Forces
Armées "Terre" concernant la Mention "Mort pour la France"
pour votre fils DRECQ Jacques.



Lebrun

A Monsieur ou Madame
DRECC Emile
3 Chemin de Fymont
LOS E SAUNIER (JURA)

CO...
DES...
INTENDANCE DES ASSISTANCES

N° 2020 1951 DS
Cl. 600
FÈS, le 19 JUIN 1956 195

OBJET : Délégation de solde d'office.

Conformément à l'I.M. n° 51-5 S/Int du 16/4/56 B.O.P.P.
Page 2.155, vous pourrez éventuellement prétendre à la délégation de
solde d'office à la suite du Décès, de la disparition, de la capture
de
MDL DRECC Jacques

Pour vous permettre d'obtenir tous renseignements utiles,
j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu de vous
adresser

à Monsieur l'Intendant Militaire
Chef de Service de l'Intendance
2 Rue Mégevand - BESANCON
(Doubs)

NOTA: Le dossier de pension de militaire précité
a été expédié par son Corps à
le

Pour l'Intendant Militaire
par délégation
Le S/Intendant d'Administration
Chef de Bureau
LANGLADE
J. J. DEVER

écrit le 25/6

IO/IM

Besançon, le 28 JUIN 1956

INTENDANCE MILITAIRE
C.T. "S"
de BESANCON

N° 308 /P

L'Intendant Mre de 2^e Classe GAYAN,
Chef de Service,

Cl: 600

à Monsieur DRECO Emile

3, Chemin de Pymont, 3

LONS-le-SAUNIER (Jura)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 25 Juin, j'ai l'honneur de vous faire connaître que pour pouvoir prétendre à la délégation de solde du fait du décès de votre fils il faut remplir les conditions ci-après:

- être âgé de 60 ans pour le père et de 55 ans pour la mère, ou atteint d'une maladie incurable (constatée) -
- ne pas être imposable sur le revenu, ou n'avoir pas cotisé audit impôt pour un revenu ne dépassant pas 60.000 f. après abatement à la base.

Il faut en outre:

- que le fils décédé soit célibataire, sans enfant mineur susceptible de percevoir la délégation de solde.
- que le décès du militaire soit imputable au service.

Je vous serais obligé dans votre réponse de bien vouloir me préciser:

- 1°)- l'adresse exacte du dernier corps d'affectation de votre fils;
- 2°)- si vous avez reçu un avis officiel de son décès avec mention "mort pour la France" ;
- 3°)- si votre fils était militaire de carrière.

Restant à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, Recevez Monsieur, mes salutations distinguées.



Par délégation
Le Lieutenant d'Administration FARROT
Chef de Bureau

[Handwritten signature]

*réponse le 9/7
de Besançon le 28 juin
sans objet pour
l'instant*

EXTRAIT

du DÉCRET en date du 23 JUILLET 1956

publié au J. O. du 29 JUILLET 1956

portant concessions de la MEDAILLE MILITAIRE

ARTICLE 1^{er} - Sont décorés de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

REGULARISATIONS

Pour prendre rang du 11 mars 1956

.....
DRECQ Jacques, Emile - Maréchal des Logis - Groupement d'Aviation d'Observation d'Artillerie N° 4 - classe 1949 - Mle 1983 - Recrutement de Besançon -

"Jeune pilote courageux et fanatique de son métier, volontaire pour toutes les missions, a demandé à faire partie des sections opérationnelles du RIF, lorsque son Unité à regagné FES. S'intéressant au travail de son observateur, l'aidant dans ses recherches, il totalisait 1000 heures de vol dont 490 depuis juillet 1955 soit au maintien de l'ordre, soit en missions opérationnelles sur le RIF. Est tombé à son poste le 10 mars 1956 à BOUZINEB au cours d'un vol de reconnaissance."

.....
Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec Palme, et annulent toutes citations accordées pour les mêmes faits.

Par le Président de la République
Le Président du Conseil des Ministres
signé: G. MOLLET

signé: R. COTY

Le Ministre de la Défense Nationale
et des Forces Armées
signé: M. BOURGES MAUNOURY

POUR AMPLIATION
l'Administrateur civil de
1ère classe CHERRIERE
Chef du Bureau des Décorations
P.O., le Commandant DEVILLER.

Le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées
(Terre)
signé: M. LEJEUNE



SECRETARIAT D'ETAT A LA GUERRE

CABINET

BUREAU DES DECORATIONS

N° **39667** Cab/Déco/F

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le **6 AOUT 1956**

Adresse postale : 10, rue Saint-Dominique - PARIS (7^e)

Monsieur,

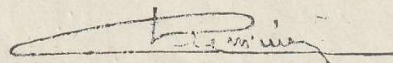
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Médaille Militaire a été attribuée à la mémoire de votre fils, le Maréchal-des-Logis DRECO Jacques, Emile, par décret en date du 23 Juillet 1956, publié au Journal Officiel du 29 Juillet 1956. (Régularisation) pour prendre rang du 11 Mars 1956.

Vous recevrez l'insigne de cette décoration par l'intermédiaire de la gendarmerie. A cet effet, et au cas où l'adresse portée sur l'enveloppe serait incomplète ou inexacte, je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'indiquer les rectifications à y apporter, et m'aviser si l'insigne vous a déjà été remis.

En ce qui concerne le diplôme, il vous appartient d'en faire la demande à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, 1, rue de Solférino à PARIS (7^e), seule qualifiée pour vous le délivrer.

Veillez agréer, avec mes sentiments de profonde sympathie, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire d'Etat à la Guerre
et pour le Directeur du Cabinet
Le Chef du Bureau « DECORATIONS »



au commandant fait le 9/8

LES PARENTS DES DISPARUS ET DES MORTS POUR LA FRANCE

(Association Nationale déclarée - Loi du 1^{er} Juillet 1901)

PRÉSIDENTES D'HONNEUR

MADAME LA MARÉCHALE de LATTRE — MADAME LA MARÉCHALE LECLERC de HAUTECLOCQUE

68, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, PARIS (9^e) ■ Téléphone : TRI 78-46

C. C. P. : PARIS 12.578-07

PARIS (IX^e), le 30 Avril 1957

RÉFÉRENCE INDISPENSABLE
à rappeler dans votre Réponse

NV/EM

5.762

DRECQ

Monsieur Emile DRECQ

3 Chemin de Pymont

LONS-LE-SAUNIER (Jura)

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli votre carte de Membre de notre Association, et nous permettons de vous assurer de toute notre amicale sympathie.

Nous constatons que vous avez eu la consolation de voir revenir le corps de votre fils et que la mention "Mort pour la France" lui a été décernée.

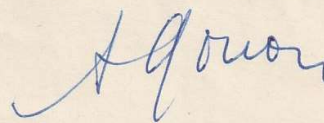
Avez-vous reçu sa médaille militaire et sa croix valeur militaire avec palmes ?

Nous vous remercions très vivement de bien vouloir à l'avenir vous mettre à notre disposition. Nous nous permettrons, lorsque nous aurons besoin d'un renseignement à LONS-LE-SAUNIER, de nous adresser à vous.

Nous avons envoyé un bulletin d'adhésion à Madame Veuve LAMBERT dont vous avez bien voulu nous communiquer l'adresse.

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

La Secrétaire Générale,



ACTE DE DECÈS

N° de l'acte 15 de (Nom) DRECQ

(Prénoms) Jacques Emile

Nationalité Française

né le vingt huit juin mil neuf cent huit

à Lous Le Sannier

fil A de Jacques Emile et de Louvet Emilie

Profession Etudiant

domicilié à Lous Le Sannier

état de Célibataire

décédé à Bouziou Cercle d'Aknsoul (roc), le dix deux mil

neuf cent cinquante deux

Certifié conforme aux Registres de l'Etat Civil et délivré sur papier libre pour service administratif.

Scellé du Bureau
de l'Etat Civil,



Paul, le 6 Mai 1957
L'Officier de l'Etat Civil,

Mort pour la France

FES, le 11 Mai 1957

GRUPEMENT N° 4 D'ALAT

26° D.I.

G.A.O.A. N° 4
N° 1252/G

Bien que les réponses soient assez lon-
gues, pour l'instant les services marocains fonctionnent
normalement.

Le Capitaine ROUX, Commandant le
G.A.O.A. N° 4 - FES -

à

Monsieur DRECQ Emile
3 Chemin de Pymont
LONS-LE-SAUNIER
(Jura)

En réponse à votre lettre du 25 Mars,
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un acte de décès
comportant la mention " Mort pour la France " pour votre
fils ainsi que 3 photocopies de cet acte.

Les démarches pour obtenir cet acte
ont été assez longues car le décès de votre fils n'a pas
été enregistré à FES (1) mais à AKNOUL (Territoire de
TAZA) le lieu du décès dépendant le 10 Mars 1956 du Cercle
d'AKNOUL.

Cette circonscription territoriale
existe toujours mais est maintenant administrée par des
Marocains, ce qui explique le retard donné à ma demande.

A toutes fins éventuelles pour l'ave-
nir, je vous donne l'adresse de l'autorité d'AKNOUL:

Monsieur le Caïd

Chef de la Circonscription
d'AKNOUL

Etat-Civil Européen
Cercle d'AKNOUL
Province de TAZA.

....//....

...../.....
Bien que les réponses soient assez longues, pour l'instant les services marocains fonctionnent normalement.



Avec l'assurance de mes meilleurs sentiments
je reste toujours à votre disposition pour tout
renseignement éventuel.

1) C'est donc par erreur que le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées "Terre" s'est adressé à l'Officier d'Etat-Civil de FES.

De toutes façons, le Caïd d'AKNOUL m'a fait savoir par lettre qu'étant donné les désordres survenus en 1956, la mention " Mort pour la France " n'avait pas été ajoutée en marge de l'acte de décès. C'est chose faite à l'heure actuelle.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PROVINCE DE TAZA

CERCLE D'AKNOUL

N° 4289 /CA/ECE

17 OCT 1957

Le Caïd, Chef du Bureau du Cercle d'

-: AKNOUL :-

à Monsieur le MAIRE DE

-: LONS-LE-SAUNIER :-

- JURA -

FRANCE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur EMILE DRECCQ, 3 chemin le Pymont à Lons-Le-Saunier, me signalait par lettre du 9/10/57 que la mention "MORT POUR LA FRANCE" n'est pas ajoutée en marge de l'acte de décès de son fils JACQUES DRECCQ, timbé à BOUZINÈB, le 10 mars 1956 et dont l'acte de décès est transcrit à l'Etat-Civil d'Aknoul.

En effet, sur l'acte de décès n°15 du 12 Mars 1956, de l'intéressé, il ne figure aucune mention. En conséquence, pour satisfaire la personne en question, je vous demanderais de bien vouloir faire le nécessaire auprès des autorités supérieures, pour que cette formule, soit portée en marge de l'acte de décès de l'ex-militaire en question, s'il la mérite./.

"COPIE"

à M. EMILE DRECCQ, 3 chemin
le Pymont à LONS LE SAUNIER

FRANCE



Signé: Nait Lho Abderrahman

YP

SECRETARIAT D'ETAT AUX FORCES
ARMEES "TERRE"
DIRECTION DES PERSONNELS CIVILS
Bureau de l'Etat Civil
et des Archives Administratives

N° PC-7/EC

PARIS, le

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES
" TERRE "

VU l'Ordonnance du 2 novembre 1945, relative à l'attribution
de la mention " MORT POUR LA FRANCE ",

VU l'article L-488 du Code des Pensions Militaires d'invalidité,
complété par l'article 21 de la Loi du 3 avril 1955,

VU la Loi n° 55-1074 du 6 août 1955,

D E C I D E

que le Maréchal-des-Logis DRECQ Jacques, du 4ème Groupe
Aérien d'Observation d'Artillerie, né le 28 Juin 1930 à
LONS-le-SAUNIER (Jura), tué le 10 Mars 1956 au cours d'une
opération de maintien de l'ordre au Maroc,

est " MORT POUR LA FRANCE "

Destinataire :

Monsieur DRECQ Emile
3, Chemin de Fymont à
Lons-Le-Saunier
(Jura)



Pour le Secrétaire d'Etat et par
délégation
Le Directeur des Personnels Civils
Le Sous-Directeur,
Le Chef du Bureau

Copie conforme à l'original
Le Chef du Bureau :



BouZineb 12

Poste de
Bou-Zineb
l'avion est tombé
à 300 mètres du
poste, en arrière
du poste



Jacques Brecq





cercueil de Jacques
à droite au la
photo



